

Grenoble, le 4 juillet 2024,

Communiqué de presse ADTC Se Déplacer Autrement

Chronovélo Grenoble-Fontaine - aménagement du passage sous le pont SNCF Un abandon injustifiable et injustifié !

Ce vendredi 5 juillet sera voté en conseil métropolitain l'avant-projet de l'aménagement Chronovélo Fontaine-Grenoble - secteur opérationnel Berriat-Semard-Vercors à Grenoble. **L'ADTC se félicite de l'avancement de ce sujet qui entre enfin dans une phase opérationnelle.**

Mais il y a un mais.

L'amélioration du passage sous le pont SNCF au niveau de l'Estacade fait partie des attentes fortes exprimées lors de la concertation : **"Un consensus clair des participants émerge sur la nécessité d'adoucir la pente sous le pont SNCF et à l'entrée de la rue Pierre Sépard pour favoriser l'usage de la Chronovélo par tous (enfants, personnes âgées...) et éviter ainsi une pente trop forte pour les cyclistes et les conflits d'usages piétons/cycles sur les traversées piétonnes sous les voies ferrées."**

(Page 23 du bilan de concertation, avril 2024,

<https://metropoleparticipative.fr/participation/43334/32-espace-participatif.htm>).

Le 29 mars 2024 la délibération métropolitaine n°72 entérinait la concertation en actant, page 11 : **"Concernant le passage sous le pont SNCF : La Métropole décide de donner suite à la concertation et d'aménager un passage rehaussé sous le pont SNCF, avec un nivellement permettant de limiter au maximum la pente."**

Stupéfaite, l'ADTC a appris récemment que le conseil métropolitain s'apprête à voter, ce vendredi 5 juillet **l'abandon pur et simple de cet aménagement.**



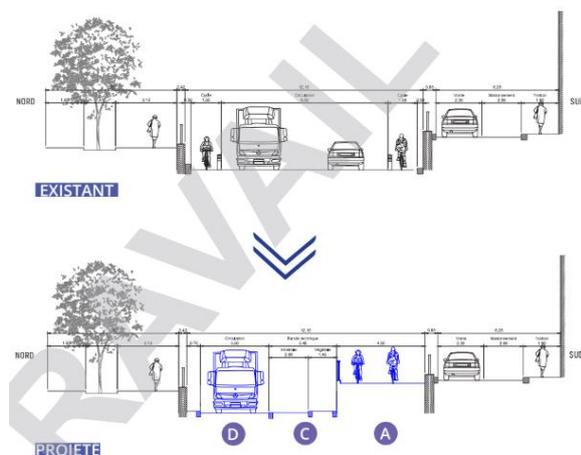
Source photo Google Maps

Mehdi Tadjine, vice-président Vélos-Piétons de l'ADTC commente : **"nous sommes extrêmement surpris et ne comprenons pas ce renoncement contraire à ce qui avait été préalablement annoncé et voté il y a 3 mois, sans aucun élément de justification tangible."**

Emmanuel Colin de Verdière, président de l'ADTC complète : **"C'est incompréhensible, ce passage de quelques dizaines de mètres est bien connu pour être difficile à utiliser pour nombre de cyclistes qui le contournent en passant sur le cheminement piétons, ce qui entraîne des conflits d'usage. En particulier la pente, en descente et en remontée, est dissuasive pour les enfants, les personnes peu**

à l'aise à vélo, les cyclistes avec remorques, les livreurs.... Les Chronovélos se doivent pourtant d'être accessibles au plus grand nombre. Et de plus, aucune justification, ni financière, ni technique n'est apportée."

D'autant que ce passage se situe au croisement entre les Chronovélos 1 et 2, les échanges entre ces 2 voies cyclables structurantes doivent être faciles, ce que permet le relèvement de la chaussée sous le pont SNCF.



Aujourd'hui, l'ADTC proteste fermement contre cet abandon d'aménagement et demande d'**avoir accès aux études qui ont conduit à cette décision incompréhensible**. Quelles sont les contraintes techniques et financières brièvement évoquées ?

Concernant les contraintes de délai, l'ADTC suggère de **commencer les travaux sur le cours Berriat (pour la partie entre le cours Jean Jaurès et la rue Denfert Rochereau) et par les rues Pierre Semard et du Vercors le temps de poursuivre les études pour le passage sous le pont SNCF**.

Extrait document concertation Grenoble Alpes Métropole

Ainsi, l'ADTC se félicite que le projet de Chronovélo Grenoble-Fontaine avance enfin : les travaux pourront bientôt débuter, les riverains, les usagers et les commerçants du milieu du cours Berriat bénéficieront bientôt de la même qualité d'aménagement que sur la section Est, c'est le même quartier.

Cependant, l'ADTC s'oppose à l'abandon en rase campagne de l'aménagement sous le pont SNCF, un projet plébiscité lors de la concertation et voté il y a seulement 3 mois.

Face à ce revirement, l'association demande instamment que soit reconsidéré ce projet et reste à disposition des élu·es et services métropolitains pour apporter son expertise reconnue de longue date à ce sujet.

Contacts presse :

- Mehdi TADJINE, vice-président de l'ADTC Se Déplacer Autrement
- Emmanuel COLIN DE VERDIERE, président de l'ADTC Se Déplacer Autrement